



Bienvenue à la Faculté des Sciences du Sport

**Inscription administrative
en ligne via Parcoursup**

Qui est concerné par ce tuto ?

Les candidats ayant eu :

- ✓ Le baccalauréat 2026
- ✓ L'admission sur « Parcoursup » validée et n'ayant jamais été inscrit au sein d'Aix Marseille Université

*Afin d'éviter les doubles inscriptions, si vous avez déjà été inscrit ou en si vous êtes en réorientation, vous devez passer par **votre Environnement numérique de travail (ENT)** **obligatoirement** (voir tuto réorientation, réinscription)*

En cas de perte de vos codes d'identification, réinitialiser en cliquant sur aide. Si le problème persiste, contacter l'adresse suivante : dirfor-assistance@univ-amu.fr

Aix-Marseille Université - Service d'authentification

Identifiant:

Mot de passe:

SE CONNECTER

! Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.

? Problème de connexion : [Aide](#)

ENT AMU

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DIFFÉRENTES ÉTAPES

- 1^{ère} étape : **C.V.E.C** La **Contribution Vie Etudiante** et de **Campus**
- 2^{ème} étape : Inscription administrative en ligne IA WEB via « Parcoursup »
- 3^{ème} étape : Activation du compte ENT : Environnement Numérique de Travail
- 4^{ème} étape : Téléchargement des pièces justificatives STAPS :

<https://fss.univ-amu.fr/fr/candidature-inscription/liste-pieces-fournir>

Vous avez effectué votre choix de sport concernant l'APSA Spécialisée par le lien suivant :

Pour Marseille :

<https://forms.gle/Y79ceSHBR3aaACC98>

Pour Gap :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdmBjorlQZlym5Kz88KI3ZDeIEOImt69fzsJYkbtwtQtzJemw/viewform?usp=pp_url

Nous vous rappelons que ce choix est obligatoire pour que votre inscription soit validée.

ATTENTION ! Si vous ne l'avez pas fait vous devez impérativement vous connecter sur les liens ci-dessus.



CVEC : la 1^{ère} étape obligatoire à l'inscription et qui ne remplace pas l'inscription !

Parcoursup, CVEC, inscription et orientation

Vous acquitter de la CVEC, une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur



Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez fournir une attestation d'acquittement de la CVEC, la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Comment ? Pourquoi ? On vous explique.

Plus d'infos : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Qu'est-ce que la CVEC ?

Chaque étudiant en formation initiale ou reprise d'étude dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus par paiement ou exonération en qualité de boursier avant de s'inscrire à l'université.

Cette cotisation est destinée à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé, à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Elle n'est à payer qu'une seule fois par an, même si vous vous inscrivez dans plusieurs établissements d'enseignement Supérieurs.

La loi prévoit qu'elle est collectée par le **CROUS** (Centre Régional de **Œ**uvres Universitaires et **S**colaires). D'un montant de 105.00 euros, on peut y être assujetti/e ou en être exonéré/e en fonction des cas (ex : boursiers). Les boursiers qui ont déjà reçu leur attribution conditionnelle de bourse 2026-2027 sont détectés automatiquement sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr> et doivent télécharger à l'issue de la démarche en ligne leur attestation d'acquiescement de la CVEC, sans payer ni avancer les frais.

Vous avez **payé votre CVEC** alors que vous êtes **boursier** ?

La demande de remboursement se fait sur le site de la CVEC <https://cvec.etudiant.gouv.fr> entre le 1er Septembre 2026 au 31 Mai 2027.

Obtenir son attestation CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Correspondance entre les informations sur le profil Parcoursup et mes services étudiants



FRANÇAISE 

Liberté
Égalité
Fraternité

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte
des formations

22 JANVIER - 12 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

Vous pourrez consulter les réponses des formations le 19 mai à partir de 17 h et nos conseils sur la phase d'admission.

Mon tableau de bord >

MON PROFIL MA SCOLARITE MES ACTIVITÉS MES VOEUX ADMIS

Identité État civil Coordonnées Mot de passe Adresse e-mail Représentants

Identité

Civilité : Mme

Nom de famille : BERNARD

Prénom : Sophie

Deuxième prénom :

Troisième prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : 26/11/1974

Modifier



- Au moment de vous inscrire pour obtenir l'attestation de paiement de la CVEC, vérifiez que les renseignements saisis correspondent exactement aux informations indiquées sur le **site Parcoursup** :
- « Nom, prénom, date de naissance et **INES** (Identifiant National Etudiant pour l'Enseignement Supérieur) **en tenant compte des tirets, accents et double-tirets, dans l'ordre des noms composés et prénoms**
- **Toute erreur bloquera la procédure. Sans cette correspondance, des problèmes peuvent survenir au moment de l'inscription en ligne.**



ATTESTATION DE CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

N° de l'attestation : AX0

Civilité : Madame

Nom patronymique : BERNARD

Prénom : SOPHIE

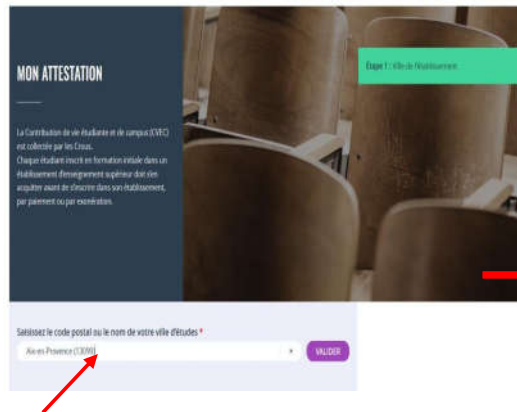
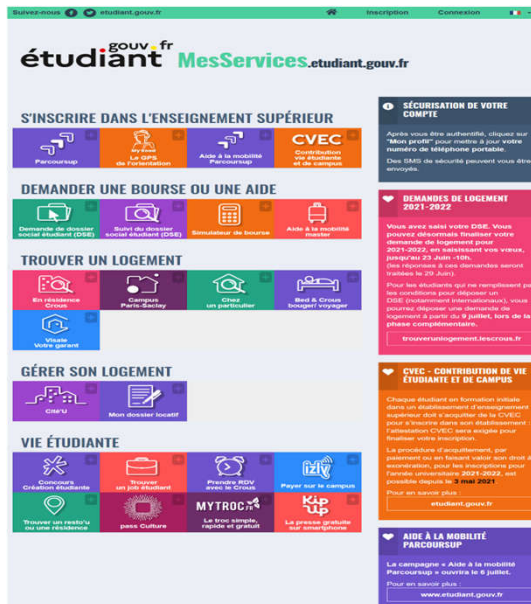
Né(e) le : 26/11/1974

N° INE :

Émise le : 19 mai 2020 à 10:34

1. Connectez-vous ou créez VOTRE PROPRE compte sur MesServices.etudiant.gouv.fr

2. Indiquez la ville où vous allez poursuivre vos études.



OBTENIR VOTRE ATTESTATION

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

Découvrez la procédure en détails :

Même si vous êtes exonéré-e, vous devez suivre la même démarche.

OBTENIR MON ATTESTATION
année universitaire en cours 2021-22

OBTENIR MON ATTESTATION
année universitaire 2020-21

CONSULTER MES ATTESTATIONS ANTÉRIEURES
années universitaires antérieures

OÙ RETROUVER VOTRE ATTESTATION

Vous pouvez retrouver votre attestation directement dans Cvec.etudiant.gouv.fr, en vous connectant avec votre compte MesServicesEtudiants. Elle est également disponible à tout moment via le menu principal, en cliquant sur « Mon attestation ».

En cas de demande d'exonération ou de paiement en espèces dans un guichet de la Poste, un mail vous préviendra dès que votre attestation est disponible : vous pourrez la récupérer selon les mêmes modalités.

2^{ème} étape : Inscription administrative en ligne via PARCOURSUP

Munissez-vous des numéros :

Votre numéro Parcoursup (Numéro vous permettant de vous connecter sur la plateforme PARCOURSUP)
Votre numéro de l'attestation CVEC : N° de l'attestation AIX0

Vous devez retourner sur le site PARCOURSUP dans « **admission** » et cliquez sur « **inscription administrative** »

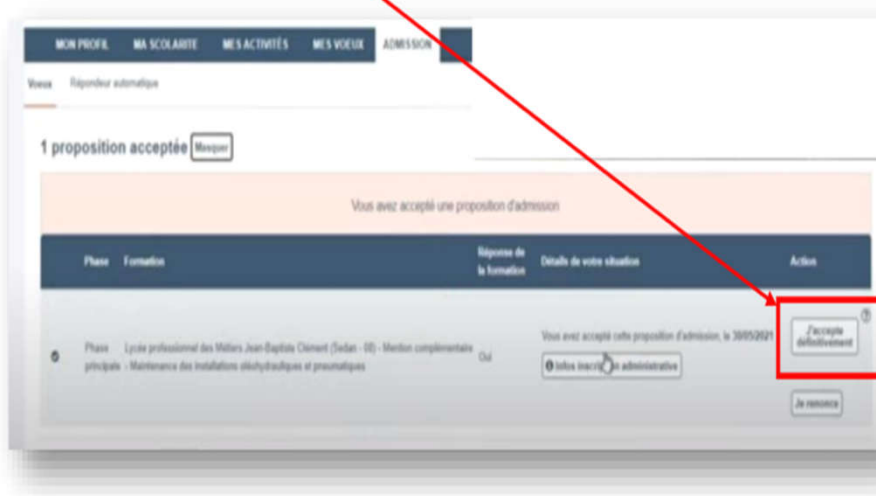
The screenshot shows the Parcoursup interface. At the top, there are tabs for 'PROFIL', 'SCOLARITE', 'VOEUX', and 'ADMISSION'. The 'ADMISSION' tab is selected. Below the tabs, there is a section for 'Voeux' and 'Attestation'. A yellow box labeled 'Admission' has an arrow pointing to the 'ADMISSION' tab. Below this, there is a message: 'Vous pouvez accéder à la phase complémentaire: Accéder à la phase complémentaire'. Underneath, it says '1 proposition acceptée' with a 'Masquer' button. A pink box contains the text: 'Vous avez accepté une proposition d'admission. N'oubliez pas de consulter les modalités d'inscription dans cette formation.' Below this is a table with columns: 'Phase', 'Formation', 'Réponse de la formation', 'Détails de votre situation', and 'Action'. The table has one row with the following data: 'Phase principale', 'Licence - Aix Marseille Université - site d'Aix-en-Provence (Aix-en-Provence) - Psychologie -', 'Oui', 'Vous avez accepté cette proposition d'admission le 16/07/19.', and 'Plus d'infos', 'Inscription administrative', 'Je renonce'. A yellow box labeled 'Inscription administrative' has an arrow pointing to the 'Inscription administrative' button. Below the table, it says 'Aucun vœu en attente'. At the bottom, there is a section for '1 vœu refusé et 2 vœux abandonnés' with an 'Afficher' button. At the very bottom, there are buttons for 'Je me désinscris de Parcoursup' and 'Imprimer'.

Phase	Formation	Réponse de la formation	Détails de votre situation	Action
Phase principale	Licence - Aix Marseille Université - site d'Aix-en-Provence (Aix-en-Provence) - Psychologie -	Oui	Vous avez accepté cette proposition d'admission le 16/07/19. Plus d'infos	Inscription administrative Je renonce

Comment obtenir son attestation d'admission Parcoursup

1. Accepter définitivement son vœu suite à un « Oui »

Cliquez sur « J'accepte définitivement »



2. Télécharger l'attestation sur l'onglet « ADMISSION »

Allez sur l'onglet « ADMISSION »

Cliquez sur le sous-onglet « Attestation »

Enfin, cliquez sur



Joindre cette attestation à l'endroit prévu à cet effet dans votre dossier d'inscription (ou de réinscription) « démarches-simplifiées »

INSCRIPTION IA WEB - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

INSCRIPTION WEB - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Ce service numérique d'inscription administrative est réservé aux étudiants qui ne se sont jamais inscrits à l'Université d'Aix Marseille. Préconisations : utiliser Mozilla Firefox, pas de tablette ou de smartphone.

Le paiement s'effectue par carte bancaire en mode sécurisé, sauf indication contraire.

OUVERTURE DU SERVICE NUMÉRIQUE
Tous les niveaux **sauf** 1ère année de Licence et BUT, PASS, PEIP : 28 JUNI 2021, à 14 heures
1ère année de Licence et BUT, PASS, PEIP : 7 JUILLET 2021, à 14 heures

FERMETURE ESTIVALE DU SERVICE
Le service sera fermé du 23 JUILLET 2021 à midi au 23 AOUT 2021, 14 heures

LES DATES D'UTILISATION DE CE SERVICE VARIENT SELON LE NIVEAU DE VOTRE FILIÈRE ET DE VOTRE COMPOSANTE (consulter le site de la composante pour information)

Etudes en France : Vous recevrez un mail vous communiquant votre identifiant dès que l'inscription sera possible.

L'inscription se déroule par étapes :

1 : se connecter sur le service du CROUS MesServices.Etudiant.gouv.fr

Les étudiants inscrits en Formation initiale, les étudiants en contrat d'apprentissage, les étudiants en reprise d'études non financées, les élèves de CPGE et les élèves des IFSI doivent mettre à jour leur situation au regard de la Contribution Vie Etudiante et de Campus : la saisie du numéro du certificat CVEC est OBLIGATOIRE (qu'elle soit payée ou exonérée) pour finaliser l'inscription administrative. Les stagiaires de Formation continue, les étudiants en échange international accueilli, les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par la CVEC.

2 : Inscription administrative
Après avoir pris connaissance du règlement intérieur, cliquer le bouton « Continuer » pour procéder à votre inscription administrative.

3 : Paiement
Seuls les étudiants en formation initiale s'acquittent de leurs droits en ligne. Pour les autres régimes d'inscription, le dossier sera mis à jour par la scolarité. **Merci de ne pas vous reconnecter.**

Cas particulier des étudiants boursiers : Les boursiers dont le dossier n'a pas été traité par le CROUS sont mis en attente de paiement. **Merci de ne pas vous reconnecter.**

4 : Communication après inscription
Réception de deux mails sur votre boîte mail personnelle. Le premier communique l'identifiant et le mot de passe d'activation de votre compte étudiant. Le second communique la liste des pièces à télécharger et des informations spécifiques à votre scolarité.

5 : Téléchargement des pièces
Après activation de votre compte étudiant, vous avez accès au téléchargement des pièces demandées.

Consultation de la charte de scolarité :
<https://www.univ-aix.fr/system/Res/2019-06/Charte%20de%20la%20vie%20etudiante.pdf>
Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et de la charte étudiant de l'Université d'Aix-Marseille

Cocher pour avoir accès au bouton "Continuer"

Continuer >>>

Lisez les instructions

Cliquez sur la case « Règlement intérieur » et continuez.

Vous serez dirigé sur la fenêtre d'authentification

INSCRIPTION IA WEB - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Lisez les informations

Complétez votre identifiant et votre date de naissance

L'identifiant pour vous connecter au service numérique d'inscription en ligne IAPrimo correspond à votre numéro Parcoursup précédé de P26 et du **nombre de zéro nécessaire pour former un code à 10 caractères.**

Nous allons vous donner un exemple.

Inscription Administrative en Ligne

[Aide \(Utilisation du service numérique\)](#)
[Mentions Légales](#)

Informations :
ETUDIANTS : Veuillez consulter le site de votre composante d'enseignement (UFR, facultés, instituts, écoles...) pour connaître le calendrier des inscriptions administratives par filière. ELEVES DE CPGE : Le service numérique d'inscription administrative sera ouvert à compter du 01/09/2021 jusqu'au 15/10/2021 inclus. ETUDIANTS ADMIS EN MASTER 1 et MASTER 2 SELECTIFS : Les étudiants ayant reçu un avis favorable sur liste principale à leur admission en Master 1 ou 2 sélectifs, devront faire valoir leur droit à inscription avant le 22 juillet 2021. Au-delà, ils seront considérés démissionnaires et ne pourront plus utiliser le service numérique. ETUDIANTS EN CESURE : Vous bénéficiez d'un tarif réduit des droits d'inscription. L'inscription par le service numérique ne permet pas l'exonération des droits. Vous devez prendre un rendez-vous pour vous inscrire en scolarité. ETUDIANTS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE, EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, EN FORMATION CONTINUE ET EN REPRISE D'ETUDES : L'inscription peut être possible par le service numérique selon les composantes. Votre dossier sera mis en attente de paiement et régularisé par la scolarité dès production des justificatifs.
La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes. Les candidats admis en période complémentaire Parcoursup (hors PACES) au delà du 17 septembre 2021 effectueront leur inscription administrative en scolarité sur rendez-vous et téléchargeront dans leur dossier Parcoursup leur attestation d'admission. Lien de prise de rendez-vous : <https://eris.univ-amu.fr>
Préalablement à votre inscription, vous devez vous être connecté(e) sur le site du CROUS : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> pour mettre à jour votre situation au regard de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : la saisie du numéro du certificat CVEC est OBLIGATOIRE (que la CVEC soit payée ou exonérée). Le paiement des droits d'inscription s'effectue OBLIGATOIREMENT par carte bancaire, sauf pour les boursiers en attente de traitement de leur demande par le CROUS, qui finaliseront leur inscription auprès du service de la scolarité en produisant l'attestation d'attribution conditionnelle de bourse. INFORMATION IMPORTANTE : Si votre inscription est en attente de paiement, vous ne devez en aucun cas vous reconnecter sur le service numérique. Cette connexion effacera vos saisies précédentes. Les étudiants BOURSIERS de POLYTECH ne doivent pas régler les droits en ligne (choisir paiement différé). Leur inscription sera régularisée par la scolarité et le paiement s'effectuera lors du rendez-vous. Veuillez-vous munir des informations suivantes : INES, INE ou BEA ; le numéro de certificat de CVEC ; une carte bancaire.

Merci de vous identifier après avoir pris connaissance des informations de la page d'aide.
Bacheliers ayant candidaté sur PARCOURSUP : Votre identifiant de connexion est le même que celui du site de PARCOURSUP précédé de P21. Par exemple, si votre identifiant PARCOURSUP est 3456, votre identifiant pour vous inscrire sera : P210003456. Vous devez insérer des zéros 0 entre P21 et votre identifiant pour obtenir un code de 10 caractères.
Etudiants de Polytech ayant postulé sur SCEI : Votre identifiant de pré-inscription est le même que celui de SCEI précédé de B21. Par exemple, si votre identifiant SCEI est 3456, votre identifiant pour vous inscrire sera : B210003456. Vous devez insérer des zéros 0 entre B21 et votre identifiant pour obtenir un code de 10 caractères.
Pour les autres applications de candidature, l'identifiant est le code qui vous a été communiqué au moment de la création de votre dossier de candidature.

* Etudiants Etudes en France : un mail sera adressé automatiquement par nos services dès que l'inscription sera possible. Votre identifiant sera fourni sur ce mail.

Identifiant :

Date de naissance au format jjmmaaaa.
Exemple 23061994 pour le 23 juin 1994.

Identifiant IA WEB Ex.: Numéro de DOSSIER Parcoursup : 58945

P	2	6							
P	2	6			5	8	9	4	5
P	2	6	0	0	5	8	9	4	5

Cliquez sur confirmer pour valider votre identité

1



Sélectionnez votre vœu et cliquez sur continuer pour valider votre choix.

2



Pour tout problème lié à l'INES ou l'INE :
Contacter l'assistance : dirfor-assistance@univ-amu.fr

3^{ème} étape : Activation du compte ENT

Après la procédure d'inscription en ligne, vous recevez un mail de confirmation d'inscription qui vous permettra d'activer votre compte ENT. **Attention : Vous avez un délai de 48 heures pour valider votre adresse de messagerie et poursuivre la création de votre compte. Passé ce délai, il vous faudra recommencer la procédure d'activation du compte ENT.**

Bonjour,

Bienvenue parmi les 75 000 étudiants d'Aix-Marseille Université, la plus grande université du monde francophone !

L'identifiant et mot de passe qui vous sont communiqués ci-dessous vous permettront d'activer votre Environnement Numérique de Travail

(ENT). Cet outil, qui vous accompagnera tout au long de vos études, vous permettra d'accéder à plus de 30 services dont :

- votre certificat de scolarité
- votre messagerie
- la plate-forme de cours en ligne (AMETICE)
- votre emploi du temps
- la plate-forme de stages en ligne (IPRO)
- votre calendrier d'examens
- l'accès à vos notes
- la bibliothèque universitaire
- SPORT AMU (inscriptions sur <http://agon.univ-amu.fr>)

Pour activer votre ENT voici les codes que vous devez utiliser :

identifiant : d9999999

mot de passe initial : mypassword **INES**

Nous vous invitons dès à présent à vous rendre sur l'adresse ci-dessous : <https://sesame.univ-amu.fr> - Puis cliquer sur l'onglet "Activation de votre compte" en suivant toutes les indications du site.

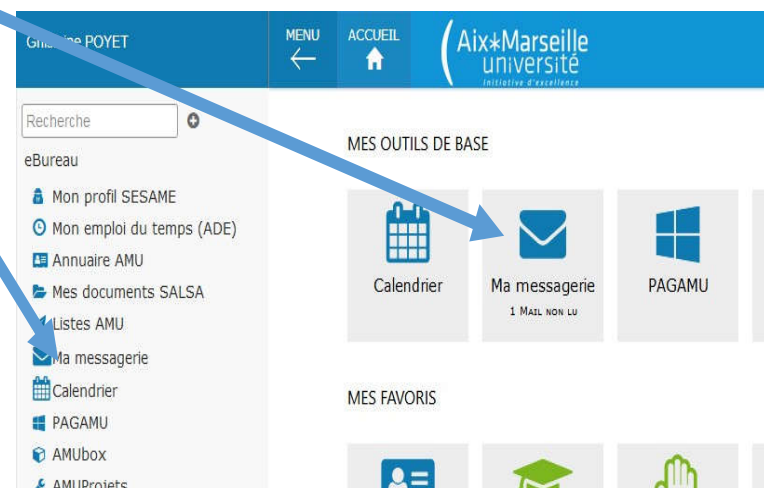
L'INE ou INES est l'Identifiant National Étudiant. Il se compose de 11 caractères. Il vous est attribué dès lors que vous vous inscrivez au baccalauréat. Vous le trouverez sur votre convocation aux épreuves du baccalauréat, sur votre relevé de notes du baccalauréat. Si vous avez déjà été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur sur vos relevés de notes ou sur vos certificats de scolarité.



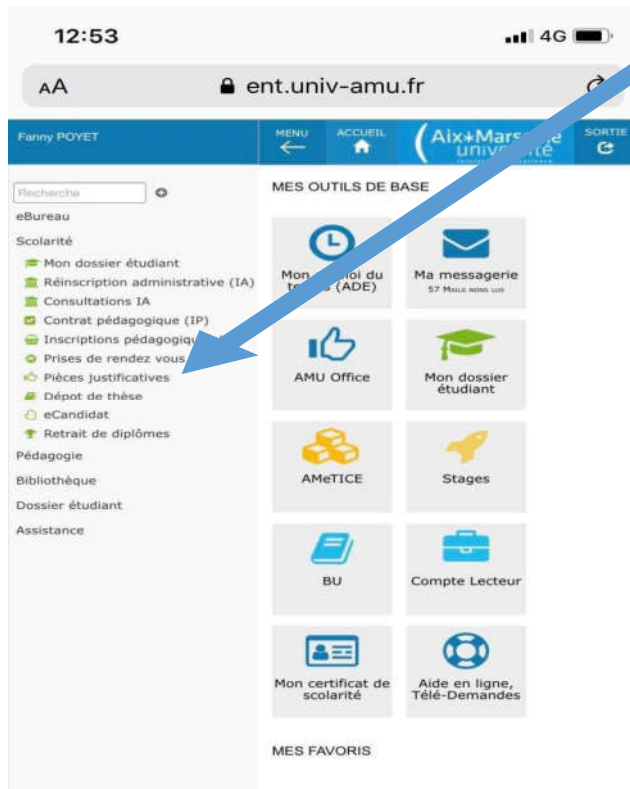
Attention : toutes les informations de l'université sont envoyées sur votre adresse d'étudiant via votre ENT.

prenom.nom@etu.univ-amu.fr

Pensez à regarder fréquemment vos emails ou à faire un transfert sur votre boîte email personnelle.



4^{ème} étape : Télécharger les pièces justificatives sur l'ENT dans « menu scolarité » « pièces justificatives »



N'oubliez pas de cliquer pour « transmettre »



Cette étape est obligatoire

La vérification des pièces déposées conditionnera la remise de votre carte d'étudiant



Mise en ligne des pièces demandées via votre ENT

Les étudiants qui n'ont pas pu joindre les pièces justificatives doivent impérativement les scanner puis les insérer dans leur ENT (rubrique Scolarité - Pièces Justificatives).

Ces pièces vous sont demandées obligatoirement pour la constitution de votre dossier d'étudiant. Elles sont indispensables à votre inscription ou votre réinscription et seront conservées jusqu'à établissement de votre dernier diplôme.

N'oubliez pas de vérifier l'état de traitement de vos pièces justificatives (en attente, validées ou rejetées) puis procéder aux ajustements nécessaires, le cas échéant.

Liste des pièces justificatives

- Attestation d'admission Parcoursup (*cf, voir page 10*)
- Attestation de participation à la journée Défense et Citoyenneté
- Enfant mineur : Autorisation parentale manuscrite signée du responsable légale, accompagnée de la photocopie de sa carte d'identité
- Autorisation pour droit à l'image / cession de droit à l'image
- **Choix APSA LICENCE 1^{ère} année Marseille / Gap : « Google Forms » (*cf, voir lien page 2*)**
- Justificatif d'identité en cours de validité (copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de tout autre document officiel attestant de l'identité)
- Certificat médical STAPS couvrant l'année universitaire
- Attestation C.V.E.C pour l'année universitaire
- Relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme étranger équivalent au bac (contrôle diplôme et /ou Identifiant National Etudiant unique)
- Une photo d'identité récente et conforme aux normes Format 35x45mm
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile » (avec mention extra-scolaire pour les attestations scolaires et stage professionnel pour ceux effectuant une période de stage) couvrant l'année universitaire. ***Pensez à fournir à la scolarité la prolongation d'assurance si la date d'expiration ne couvre pas l'année universitaire.***
- Extrait de la liste du Ministère de la Jeunesse des Sports avec le nom de l'étudiant – Site <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>
- **Pour les inscriptions administratives à GAP télécharger la fiche administrative LICENCE 1/LICENCE 2/LICENCE 3**

L'inscription administrative – I.A

Elle est votre point d'entrée à l'université

Elle se concrétise par la délivrance du certificat de scolarité téléchargeable via ENT.



Vous trouverez votre certificat dans « Mon dossier étudiant » : « certificat de scolarité » après finalisation de votre inscription et règlement des droits de scolarité



Complétez le formulaire en ligne jusqu'au paiement

Les frais de scolarité pour une inscription en LICENCE

Se référer pour les Tarifs

Droits universitaires <https://fss.univ-amu.fr/fr/candidature-inscription>

Les étudiants boursiers bénéficient d'une exonération des droits de scolarité.

- Vous avez reçu votre notification de bourse : **vous êtes boursier**, vous n'avez pas de règlement à effectuer et pouvez finaliser votre inscription.
- **Vous êtes en attente de réponse** du CROUS concernant votre demande de bourse : vous devez contacter la scolarité aux adresses mails indiquées voir sur notre site : <https://fss.univ-amu.fr/fr/scolarite>) ou plus loin dans la rubrique contacts scolarité (page 24/25).



Actualisez votre carte AMU en quelques secondes

A partir du 26 juin 2024 vous devez procéder à l'**actualisation de votre carte d'étudiant** Aix-Marseille Université, suite à l'adoption d'un nouveau système de gestion des informations et des accès aux sites.

ATTENTION ! Votre carte doit être mise à jour dès que possible, pour garantir son fonctionnement et les accès au campus qui vous ont été accordés.

1. Pensez à apporter votre carte d'étudiant lors des examens (elle est obligatoire)

Votre **carte étudiant sera actualisée automatiquement** par nos services **lors des contrôles d'identité** des sessions d'examens.

2. Rendez-vous auprès de votre service scolarité

Les étudiants en césure

Les candidatures doivent être déposées durant des périodes définies

Trois périodes différentes selon la date de départ en césure souhaitée et selon votre profil (étudiant ou futur étudiant) :

- Vous avez formulé un vœu Parcoursup pour effectuer une césure avant votre entrée en Licence 1ère année et vous souhaitez partir en septembre 2026 pour un ou deux semestre(s) :

Candidatez à la Césure :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/actualites/etudiants-vous-avez-un-projet-candidatez-la-cesure>



Très important : Information Bourse

Tout étudiant bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux a le statut de boursier de l'enseignement supérieur.

À ce titre, il a **des droits** mais également **des obligations**, concernant notamment :

L'assiduité aux cours, travaux dirigés, travaux pratiques

La présence à tous les examens : contrôles continus, contrôles terminaux (écrits et/ou oraux).

Le **manquement à l'obligation d'assiduité** et l'absence aux examens entraîneront systématiquement la **suspension de la bourse** ainsi que le reversement des sommes déjà perçues.

Site CROUS : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole>

Scolarité : Bureau d'inscription et du suivi de l'étudiant

Pour tout renseignement et toute démarche, veuillez-vous adresser au bureau de scolarité de votre année d'études :

- ❑ LICENCE 1^{ère} année : Portail parcours accès santé Marseille / parcours sciences du sport Marseille
Cindy ULRICH Tél. : 04 13 94 20 92 cindy.ulrich@univ-amu.fr
- ❑ LICENCE 2^{ème} année : Portail parcours accès santé Marseille/ parcours sciences du sport Marseille
Aurélie GLOWACZ Tél. : 04 13 94 19 54 aurelie.glowacz@univ-amu.fr
- ❑ LICENCE 3^{ème} année : Portail parcours accès santé Marseille / parcours sciences du sport Marseille
Jocelyn CHIESA Tél. : 04 13 94 45 38 jocelyn.chiesa@univ-amu.fr

- ❑ MASTER 1 et 2 EOPS/MS: Hélène BICAY Tél. : 04 13 94 60 12 helene.bicay@univ-amu.fr
- ❑ MASTER 1 et 2 APAS/ IEAP Tronc commun (IEMH/FHIE/BTI) : Delphine DEPEYRES Tél. : 04 13 94 60 14 delphine.depeyres@univ-amu.fr
- ❑ MASTER 2 BTI : Delphine DEPEYRES Tél. : 04 13 94 60 14 delphine.depeyres@univ-amu.fr

- ❑ D.E.S.U. Optimisation de la performance Physique en Sport : Françoise CAIRE Tél. : 04 13 94 60 13 francoise.caire@univ-amu.fr
- ❑ D.U. Préparation aux concours de la sécurité intérieure : Françoise CAIRE Tél. : 04 13 94 60 13 francoise.caire@univ-amu.fr

- ❑ Formation Continue : Carole FANCHON Tel. : 04 13 94 59 37 carole.fanchon@univ-amu.fr

Scolarité/Pédagogie « Antenne de Gap »

Sophie GARCIA Tél. : 04 13 94 48 34 sophie.garcia@univ-amu.fr

Julien CECCONI Responsable du site julien.cecconi@univ-amu.fr

Scolarité/Pédagogie « Antenne Aubagne »

Stéphanie JEAN-SOQUERO Tél. : 07 62 38 49 33 stephanie.JEAN-SOQUERO@univ-amu.fr

Erick DOUSSET Responsable du site Erick DOUSSET@univ-amu.fr



Pour toutes informations :

SITE WEB FSS : <https://fss.univ-amu.fr>

SITE WEB SCOLARITÉ : <https://fss.univ-amu.fr/fr/scolarite>

Nouvel étudiant : Informations pratiques :

<https://fss.univ-amu.fr/fr/candidature-inscription/inscription-licence-annee1/informations-pratiques>

Merci de consulter le site pour d'autres informations utiles (calendriers de rentrée...)



Suivez-nous sur Facebook <https://www.facebook.com/fssmarseille>

Instagram https://www.instagram.com/fss_marseille/

Linkedin <https://www.linkedin.com/company/facult%C3%A9-des-sciences-du-sport-d-aix-marseille-universit%C3%A9/?viewAsMember=true>

Statut d'étudiant Sportif de Haut Niveau (SHN)



Concilier le sport de haut niveau et les études universitaires
=> Aménagements d'études individualisés

Référent SHN-FSS : Alberic Malfatti
Alberic.malfatti@univ-amu.fr

Candidature pour l'obtention du statut SHN **via E.Candidat** :
<https://www.univ-amu.fr/fr/public/sportifs-de-haut-niveau>

En cas de problème : dirfor-assistance@univ-amu.fr

amU Faculté
des sciences du sport
Aix Marseille Université



Statut d'étudiant Sportif de Haut Niveau (SHN)



LES DEMARCHES :

- Vous devez créer un dossier candidature sur E.Candidat pour demander le statut de Sportif Haut Niveau AMU (SHN-AMU).
- 1) Rendez-vous sur la plateforme E.Candidat (ENT > Scolarité > E.Candidat) ou bien à l'adresse <https://candidatures.univ-amu.fr/> : Créer un compte de candidature si vous n'avez pas déjà utilisé E.Candidat pour l'année universitaire concernée. Pensez bien à renseigner vos informations personnelles avant de pouvoir candidater sinon vous ne pourrez pas accéder au dépôt des pièces jointes.
- 2) Choisir le centre de candidature d'inscription : il s'agit de votre composante d'inscription pour l'année universitaire concernée ou la composante où vous avez confirmé votre vœu suite à un avis favorable
- 3) Compléter et transmettre un dossier de candidature pour le statut de Sportif de Haut Niveau.
- 4) Suivre l'avancement de l'instruction de votre dossier par mail et sur la plateforme E.Candidat.

Si vous n'arrivez pas à accéder à l'interface permettant de télécharger les pièces justificatives, contactez l'assistance de la DEVE à cette adresse : dirfor-assistance@univ-amu.fr et Romain Ferrer : romain.ferrer@univ-amu.fr

Bonne rentrée universitaire STAPS !